



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
SUR LA ROUTE DE SALLANCHES**

N° 2023-51

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « HEDCO – 1 Rue de la Chaudanne 69290 GREZIEU LA VARENNE » en date du 16 juin 2023 afin de réglementer la circulation sur la Route de Sallanches pour lui permettre de réaliser des travaux de remplacement d'un cadre et tampon de chambre Télécom située au 528 Route de Sallanches ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Dans la période comprise entre le 03 juillet 2023 et le 10 juillet 2023 inclus, la circulation sera alternée sur la Route de Sallanches (RD1212 située en agglomération) depuis le numéro de voirie n°585 jusqu'au carrefour formé par le Chemin du Petit Darbon.

En raison du passage du Tour de France, il est impératif que les travaux soient réalisés dans la période autorisée, aucune prolongation ne sera délivrée.

Article 2 :

Les prescriptions mentionnées à l'article 1 seront signalées par feux tricolores et à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « HEDCO »**.

Article 3 :

Le présent arrêté sera **affiché** sur place par l'entreprise « HEDCO ».

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Monténus, aux services techniques de la commune, à la société « HEDCO », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 20 juin 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 22 juin 2023

Télétransmis Sous-préfecture le 22 juin 2023


Le Maire,

Stéphane ALLARD